

# 5.4

## Avis d'intention des assujettis et autres avis

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

#### DESJARDINS

##### Avis de fusions

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a autorisé les coopératives de services financiers suivantes à procéder à leur fusion, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour ne former qu'une seule personne morale régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers*, RLRQ, c. C-67.3 :

	Institutions de dépôts autorisées fusionnantes	Personne morale issue de la fusion	Lieu du siège de la personne morale issue de la fusion
1	Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière	Caisse Desjardins du Cœur-de-la-Beauce <i>Fusion ordinaire</i>	10555, boulevard Lacroix Saint-Georges (Québec) G5Y 1K2
	Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce		
2	Caisse Desjardins de Port-Cartier	Caisse Desjardins du Cœur-de-la-Côte-Nord <i>Fusion ordinaire</i>	8, boulevard des Iles, Port-Cartier (Québec) G5B 2J4
	Caisse Desjardins de l'Énergie et des Ressources naturelles		
3	Caisse Desjardins de Charlevoix-Est	Caisse Desjardins de Charlevoix <i>Fusion ordinaire</i>	130, rue John-Nairne, La Malbaie (Québec) G5A 1Y1
	Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)		
4	Caisse Desjardins de Châteauguay	Caisse Desjardins du Sud-Ouest de la Montérégie <i>Fusion ordinaire</i>	235, Chemin de la Haute-Rivière Châteauguay (Québec) J6K 5B1
	Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie		
	Caisse Desjardins de Beauharnois		

	Institutions de dépôts autorisées fusionnantes	Personne morale issue de la fusion	Lieu du siège de la personne morale issue de la fusion
5	Caisse Desjardins du Complexe Desjardins	Caisse Desjardins du Centre-Ville-de-Montréal <i>Fusion ordinaire</i>	5, Complexe Desjardins, bureau 226, C. P. 244, succursale Desjardins Montréal (Québec) H5B 1B4
	Caisse Desjardins du Quartier-Latin de Montréal		
6	Caisse Desjardins du Nord de L'Islet	Caisse Desjardins du Grand-L'Islet <i>Fusion ordinaire</i>	339, boul. Nilus-Leclerc L'Islet (Québec) G0R 2C0
	Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres		
7	Caisse Desjardins du Nord du Lac-Saint-Jean	Caisse Desjardins des Grandes-Cultures-du-Lac <i>Fusion ordinaire</i>	1200, boulevard Wallberg Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1H1
	Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales		
8	Caisse Desjardins de Mont-Tremblant	Caisse Desjardins du Grand-Mont-Tremblant <i>Fusion ordinaire</i>	470, rue Charbonneau Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H4
	Caisse Desjardins de la Rouge		
9	Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie	Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie <i>Fusion par absorption</i>	75, avenue Saint-Laurent Louiseville (Québec) J5V 1J6
	La caisse populaire de Maskinongé		

L'AMF a également procédé au réexamen des autorisations de ces coopératives de services financiers en raison des fusions, et a déterminé que celles-ci peuvent être maintenues inchangées à la suite des fusions. Ainsi, les caisses issues de ces fusions demeurent autorisées à exercer au Québec l'activité d'institution de dépôts.

Cette décision fait suite aux avis d'intention de fusionner publiés le 9 octobre et le 6 novembre 2025.

Pour plus d'information concernant ces institutions de dépôts autorisées fusionnantes, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 27 novembre 2025